

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois mai deux mil vingt-deux, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol, Alain Arnaud, Ludovic Batteur, Geneviève Foley, Adrien Carret

Excusés : Damien Lamboley, Maryline Trichard

Adrien Carret a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 28 avril 2022

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

1. Rencontre sur la technique EFT du 14 avril

15 enfants, 14 parents et 8 personnes membres du personnel et du conseil municipal étaient présents. Après une présentation de 20 minutes, Mme REY PETIT est passée auprès de chaque participant. Une plaquette de présentation a été remise à chacun.

La prochaine rencontre pour les CE/CM aura lieu le jeudi 9 juin à 18h30. Une invitation sera transmise pour inscription. Ces rencontres seront reconduites tous les ans.

Le directeur de l'école nous a informé qu'il y a 130 élèves inscrits pour la rentrée 2022-2023.

Divers

1. Groupement achat produits locaux

Jean-Claude Desbat informe que deux distributions ont déjà eu lieu avec 50 puis 40 colis environ. Le local n'étant pas terminé, l'organisation n'était pas optimale. La peinture, les plafonds et l'électricité sont terminés. La résine au sol sera faite le 9 juin. Les étagères seront installées dès la semaine prochaine.

En raison du volume des commandes, une deuxième chambre froide s'avère nécessaire. Le devis de l'entreprise CERFIC pour un montant de 3 420 € TTC est validé.

Certains produits étant congelés, une demande de devis pour un congélateur coffre de 200 litres a été faite auprès de l'entreprise CHIGNARD. Le coût est de 389.90 € TTC. Pour comparaison, il sera demandé les tarifs pour une armoire de 200 litres ou un coffre de 300 litres.

2. Elections législatives

Elles se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022. Les tours de rôle pour la tenue du bureau de vote sont établis.

II. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Informations

La réparation de la chambre froide de la cantine qui ne fonctionnait plus normalement est en cours.

Suite à la dégradation importante des menuiseries extérieures de l'école, l'entreprise BRUN est venue constatée sur place. Une déclaration auprès d'AXA a été faite afin d'engager l'assurance décennale.

L'entreprise BRUN va également reprendre les fenêtres du restaurant l'Echanson.

L'entreprise RUET commence cette semaine la réfection de la toiture de la Résidence Ponosse.

Dans le cadre de l'étude pour le déplacement de la pissotière, une proposition du Cabinet 1,2,3 structure a été faite pour un coût 2 880 €. Il propose la réalisation de piliers en béton armé. Des précisions seront demandées concernant l'aspect et les dimensions.

III. TOURISME/ COMMUNICATION

1. Forum des associations

Il se déroulera à la salle Saint-Martin de 9h30 à 12h le 14 mai 2022. L'installation débutera à partir de 8h30. Chaque association disposera d'une table et d'un chevalet.

Suite à la réunion avec les associations, il a été convenu :

- Service de la buvette pour les conscrits : N+1
- Nettoyage du Bourg : N+2 et interclasse
- Inventaire du matériel de chaque association afin de pouvoir envisager des prêts ou locations
- Concours interclasses : 2^{ème} samedi du mois de juin

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

1. Aliénation du chemin rural n°12

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet d'aliénation de la partie du chemin rural n°12 jouxtant la parcelle AE 158 et fait procéder à une enquête publique par Mme VAZ SARA, commissaire-enquêteur désigné par arrêté du 14 mars 2022.

Connaissance est prise des diverses pièces du dossier ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;

Considérant que le chemin rural n'est plus fréquenté de manière habituelle par les habitants de la commune ;

Monsieur le Maire expose ensuite la nécessité de fixer le prix de la vente afin qu'il puisse, conformément à la loi, mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer le chemin au droit de leur propriété.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 ;
Vu le Code rural et de la pêche maritime et, notamment, ses articles L.161-10 et L.161-10-1 ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et L.134-2 et R.134-5 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2021 autorisant le maire à ouvrir l'enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural

Après en avoir valablement délibéré :

- **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural n°12 jouxtant la parcelle AE 158 pour une surface de 28 mètres² en vue de son aliénation.
- **DÉCIDE** que l'aliénation du chemin rural d'une superficie totale de 28 m² est fixée au prix de 100 euros le m². Chaque propriétaire se verra mis en demeure d'acquérir la partie du chemin au droit de sa propriété.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre les propriétaires riverains en demeure d'acquérir les terrains attenants à leur propriété.

2. Réglementation City Stade

Jean-Charles Perrin donne lecture du projet d'arrêté afin de réglementer l'accès et l'utilisation du City Stade. Le conseil émet un avis favorable. Celui-ci sera plastifié et affiché sur les lieux.

3. Aménagement du Bourg

Suite au dernier conseil municipal, la demande de subvention au titre de la DSIL a été déposée. Une nouvelle rencontre a eu lieu sur place et l'idée de créer le cheminement piétonnier du côté des habitations entre l'Echanson et la rue Claude Brailion a été émise ce qui faciliterait la gestion des eaux pluviales. Concernant le virage de l'école, une attention particulière sera apportée à la délimitation des zones de stationnement et de la voirie. Le ralentissement des véhicules dès l'entrée dans le village jusqu'à la rue du Vieux Bourg devra être accentué.

Urbanisme

1. Déclarations préalables

DP0692572200013 – Le Mathy – AI38 – TRAVERS François –Création d'ouvertures - **Le conseil demande des précisions sur la destination du bâtiment, l'aspect extérieur des menuiseries, la hauteur de l'ouverture par rapport au bâti sur la façade Nord ainsi que l'accès à la porte fenêtre.**

DP0692572200014 – 35 impasse des Marronniers – AB 281 – TAWIL Malorie

Pose et peinture d'un tuyau de poêle - **Dossier soumis à l'accord de l'ABF.**

DP0692572200015 – Très Sec – AO268 – LONGERE Bernard

Division en vue de construire - **Le conseil émet un avis favorable**

2. Certificat d'urbanisme

CU0692572200040 – Les Chaudures – AE 282-283

VI. SYNDICATS INTECOMMUNAUX

1. SIECB

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil syndical du 13 avril 2022. Il précise qu'un appel d'offre sera lancé prochaine pour le renouvellement de la délégation de service publique (DSP) pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} juillet 2023. Le cahier des charges est en cours d'élaboration avec l'aide du cabinet IRH.

La visite du champ captant est prévue au vendredi 22 juillet après-midi.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de la procédure du Préfet contre le permis de Mr et Mme DULAC, le Tribunal administratif a annulé l'arrêté accordant le permis et rejeté notre recours.
- La Fondation du Patrimoine nous remercie pour notre adhésion
- Une réunion de préparation aura lieu courant mai pour l'organisation du rassemblement des Communes aux Noms Burlesques les 27 et 28 août à Bourgognague.
- Plusieurs dates sont évoquées pour l'inauguration de la MAM : 18 juin, 23 ou 30 juillet à 11h.
- Plantation des fleurs : vendredi 6 mai à 13h30
- Défilé du 8 mai à 11h. Présence de la Clique. Une information sera adressée aux parents d'élèves.
- Prochain conseil municipal : 7 juin à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures